



**Colline
d'Élancourt**

DES  UVRAGES
NOTRE HÉRITAGE

Réunion d'information La Colline d'Élancourt

17 MARS 2022



Introduction

Monsieur Etienne DESPLANQUES - sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines

Monsieur Olivier DE LA FAIRE - Conseiller départemental délégué au sport et aux Jeux Olympiques et Paralympiques – Département des Yvelines

Monsieur Laurent MAZAURY - 13e Vice-Président délégué aux sports de Saint-Quentin-en-Yvelines, 3ème adjoint d'Elancourt

Madame Isabelle VALLENTIN – Directrice générale adjointe, Maîtrise d'ouvrage - SOLIDEO





Pourquoi sommes-nous réunis ce soir ?

La participation du public par voie électronique du 18 avril au 20 mai 2022

- Monsieur DEMOLINS, garant de la Commission nationale du débat public (CNDP)
- Madame LECORGNE, Responsable de la concertation, SOLIDEO

Les acteurs mobilisés pour la PPVE



CNDP
Monsieur DEMOLINS,
Garant
laurent.demolins@garant-cndp.fr



Une participation du public par voie électronique du 18 avril au 20 mai 2022...

- Application de l'article 9 de la loi olympique relative à l'organisation des JOP et de l'article L.123-19 du Code de l'environnement ;
- Une procédure spécifique aux projets olympiques.

**Mise en compatibilité
du PLUi de Saint-
Quentin-en-Yvelines
par Déclaration de
projet**

**Demande de
dérogation à
l'interdiction
d'atteinte à des
espèces protégées**

**Demande
d'autorisation de
défrichement**

Evaluation environnementale commune

... sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP

- M. Laurent Demolins, garant de la concertation nommé par la Commission nationale du débat public :

laurent.demolins@garant-cndp.fr

- Rédaction d'une **synthèse** à l'issue de la phase d'expression du public qui reprendra les observations et propositions du public, mentionnera les réponses, et le cas échéant, les évolutions proposées par le maître d'ouvrage.

Le rôle du garant : veiller à la qualité de la procédure

TRANSPARENCE

de l'information tout au long du processus

EQUIVALENCE

de traitement de la parole de chacun

ARGUMENTATION

dans les interventions et dans les réponses du maître d'ouvrage

INCLUSION

de tous les publics

Comment s'informer et participer ?

..... En amont de la PPVE ● Participation du public par voie électronique>

S'informer



Une réunion d'information le **17 mars**



Une plaquette et une affiche diffusées sur le territoire



Un site internet dédié collineelancourt.participationdupublic.net



La plaquette d'information



Un dossier technique



Un site internet dédié collineelancourt.participationdupublic.net

S'exprimer



Un registre numérique à partir du **18 avril** sur collineelancourt.participationdupublic.net



Une réunion d'information le **17 mai**

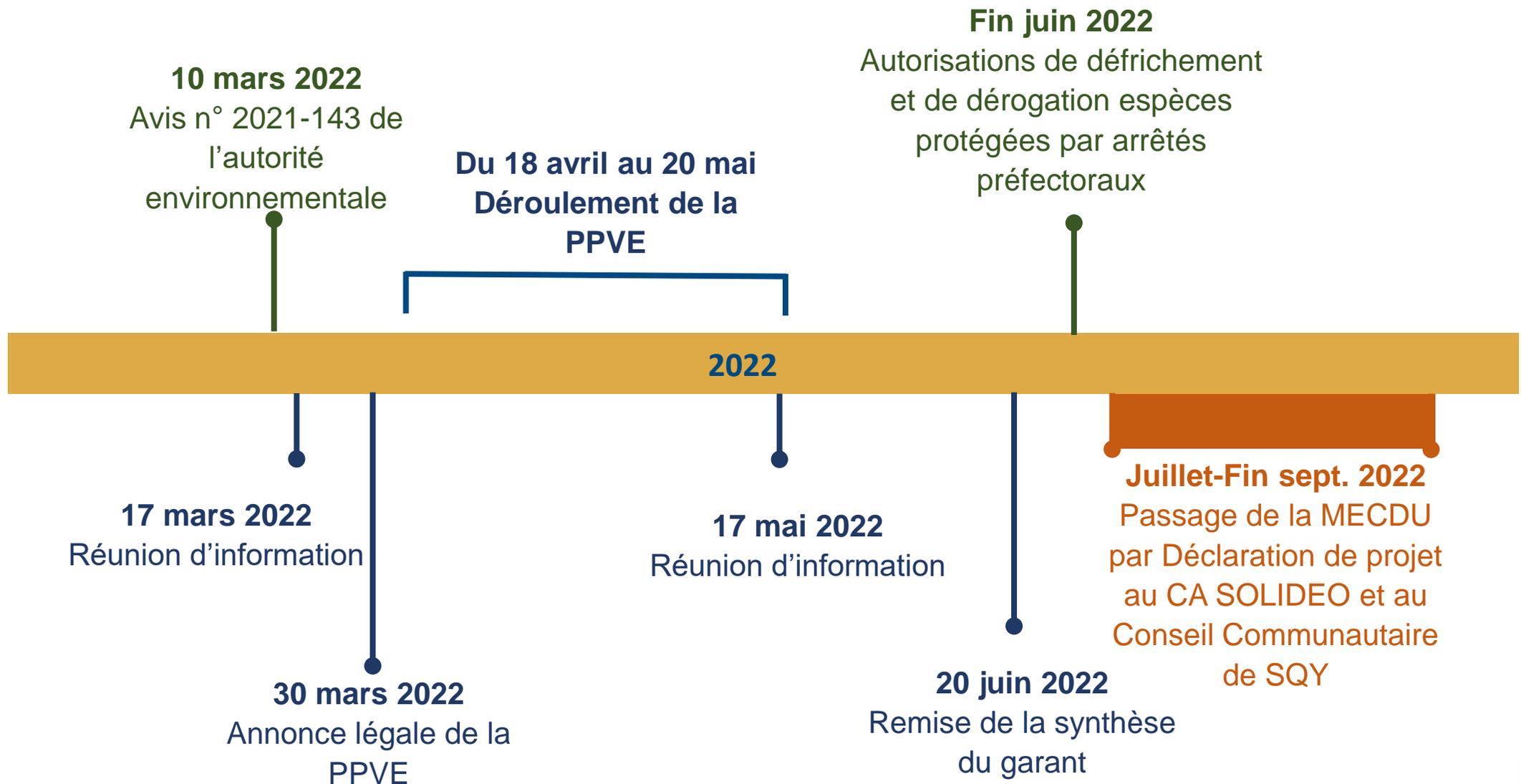


Pour des questions ou remarques relatives à la démarche : laurent.demolins@garant-cndp.fr

Le sommaire du dossier technique de la PPVE

N° de catégorie	Nom de la catégorie	Pièces principales
0	Les documents d'information	Le guide de lecture du dossier La plaquette de présentation
1	Les procédures de participation du public sur la Colline d'Elancourt	La présentation de la PPVE Les précédentes procédures de participation et des temps d'échange
2	La présentation générale de l'opération	Note explicative du projet Le projet d'aménagement Les évolutions du projet
3	Les procédures réglementaires	La mise en compatibilité du PLUi de SQY La dérogation espèces protégées L'autorisation de défrichement
4	L'évaluation environnementale	L'étude d'impact Le résumé non technique de l'étude d'impact L'avis de l'autorité environnementale Les avis des collectivités territoriales

Les dates de la PPVE et la délivrance des autorisations



TEMPS D'ÉCHANGE



Présentation du projet

La colline d'Elancourt

- Au rythme des Jeux de Paris 2024

Mewen Debieu, Chef de projet Transport - Cluster Ile de France, Paris 2024

- Un futur parc sportif et paysager

Vivien Corre, Responsable du projet, SOLIDEO

L'évaluation environnementale

Les dossiers réglementaires

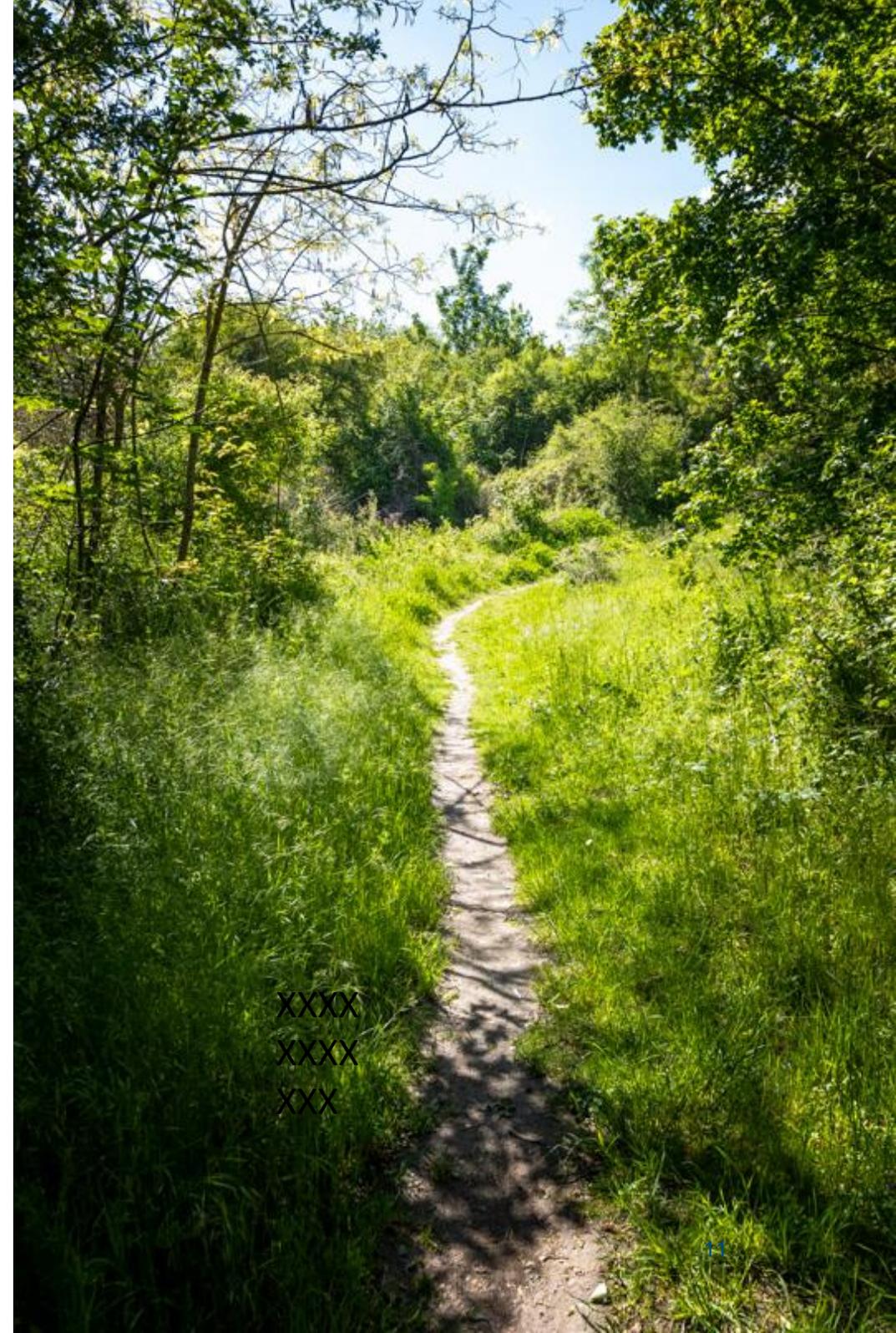
au titre du Code de l'environnement

Vivien Corre, Responsable du projet, SOLIDEO

La mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines

au titre du Code de l'urbanisme

Vivien Corre, Responsable du projet, SOLIDEO



XXXX

XXXX

XXX



01

La Colline d'Elancourt pendant les Jeux de Paris 2024

-
- Monsieur DEBIEU, Chef de projet Transport - Cluster Ile de France, Paris 2024

•1

Sport - Calendrier



Calendrier des compétitions

J+2	J+3
Dimanche 28 juillet 2024	Lundi 29 juillet 2024
Cross-country Homme après-midi	Cross-country Femme après-midi

Session avec remise de médaille



•2

Présentation du site
d'Elancourt

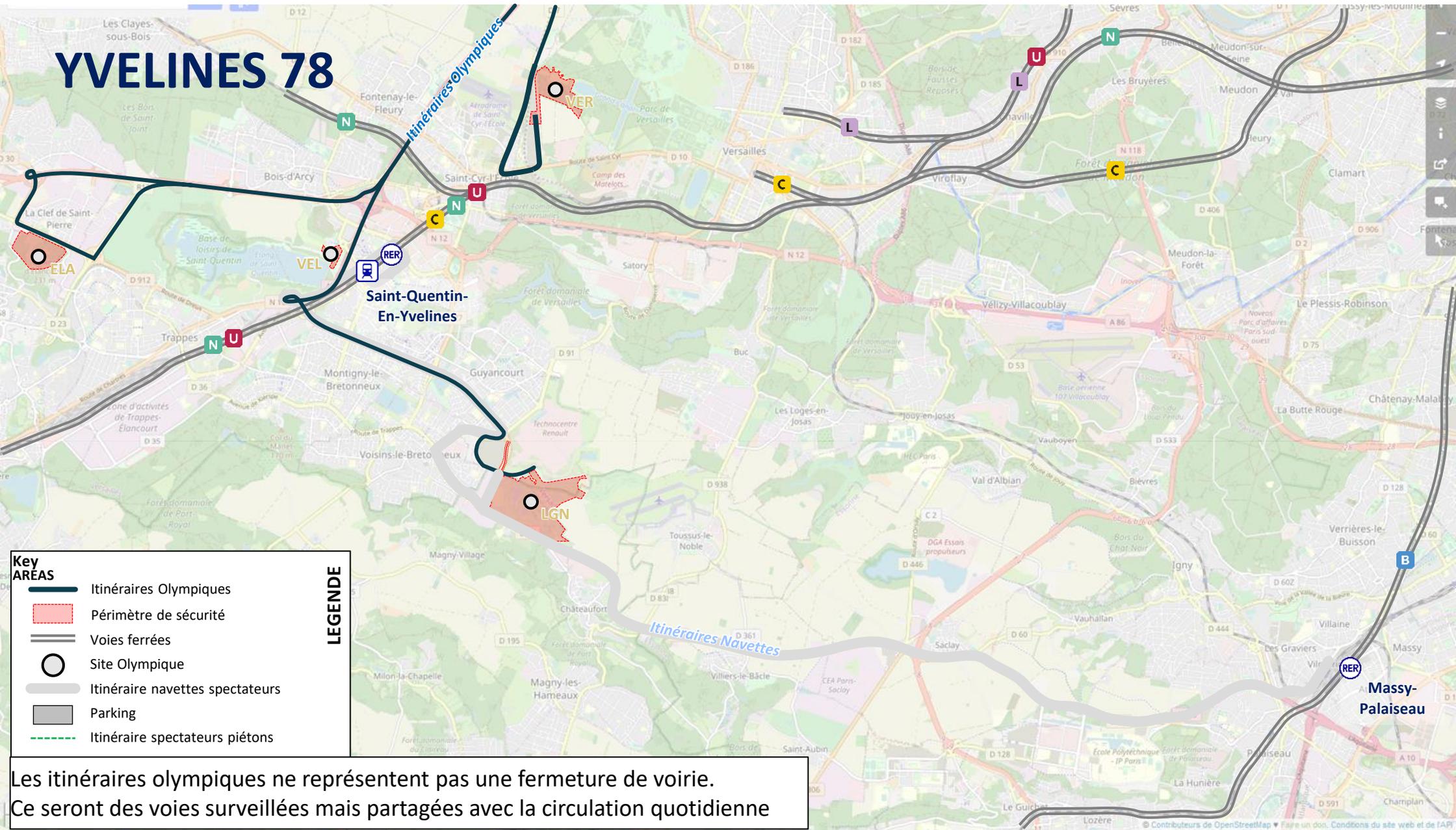


Planification de l'événement JOP intégré au projet héritage

- Septembre 2022 à Juillet 2023 : phase 1 des aménagements pérennes pilotée par SOLIDEO
- **Aout à Septembre 2023 : test de la piste Olympique en vue de son homologation**
- Octobre 2023 à Avril 2024 : phase 2 des aménagements pérennes pilotée par SOLIDEO
- **Mai à Juin 2024 : montage des infrastructures temporaires sur les plateformes**
- **Juillet aout 2024 : opération du site pour l'entraînement et les compétitions**
- **Aout à septembre 2024 : retrait des infrastructures temporaires sur les plateformes**
- **Octobre 2024 à Mars 2025 : phase 3 des aménagements pérennes pilotée par SOLIDEO**



YVELINES 78



Key AREAS

- Itinéraires Olympiques
- Périmètre de sécurité
- Voies ferrées
- Site Olympique
- Itinéraire navettes spectateurs
- Parking
- Itinéraire spectateurs piétons

LEGENDE

Les itinéraires olympiques ne représentent pas une fermeture de voirie.
Ce seront des voies surveillées mais partagées avec la circulation quotidienne

COLLINE D'ÉLANCOURT

Le plan de circulation autour du site de compétition d'Élancourt se fait en complète coopération avec les collectivités et la Préfecture de Police.

Cette collaboration a pour objectif de travailler sur un plan de déviation en amont du **site tout en gardant un accès privilégié pour les riverains**

La RD 912 sera restreinte sur son axe ouest-est. L'axe est-ouest est approché pour laisser aux riverains la possibilité d'y circuler avec le moins de contraintes.

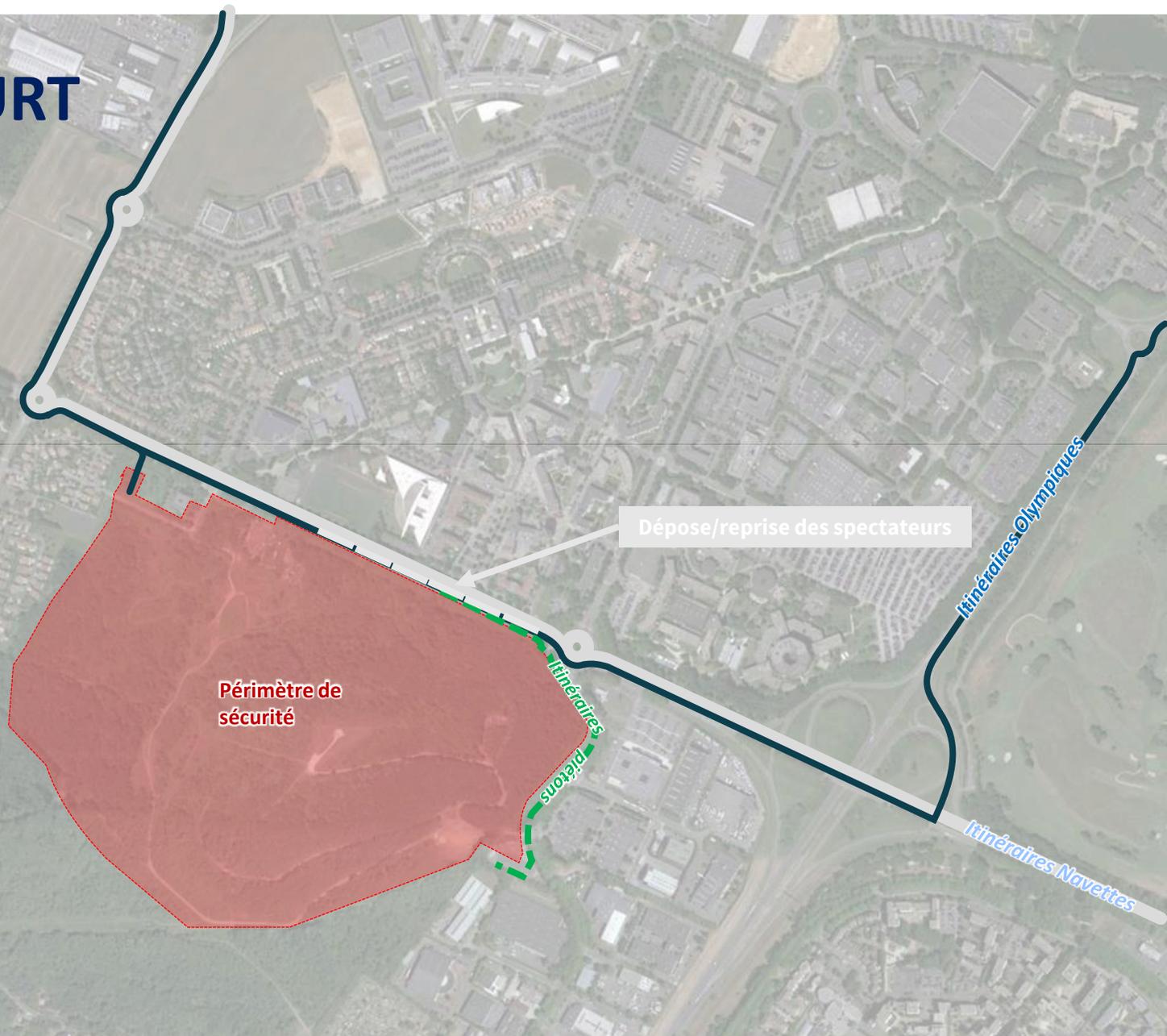
Itinéraires Olympiques



Itinéraires Navettes

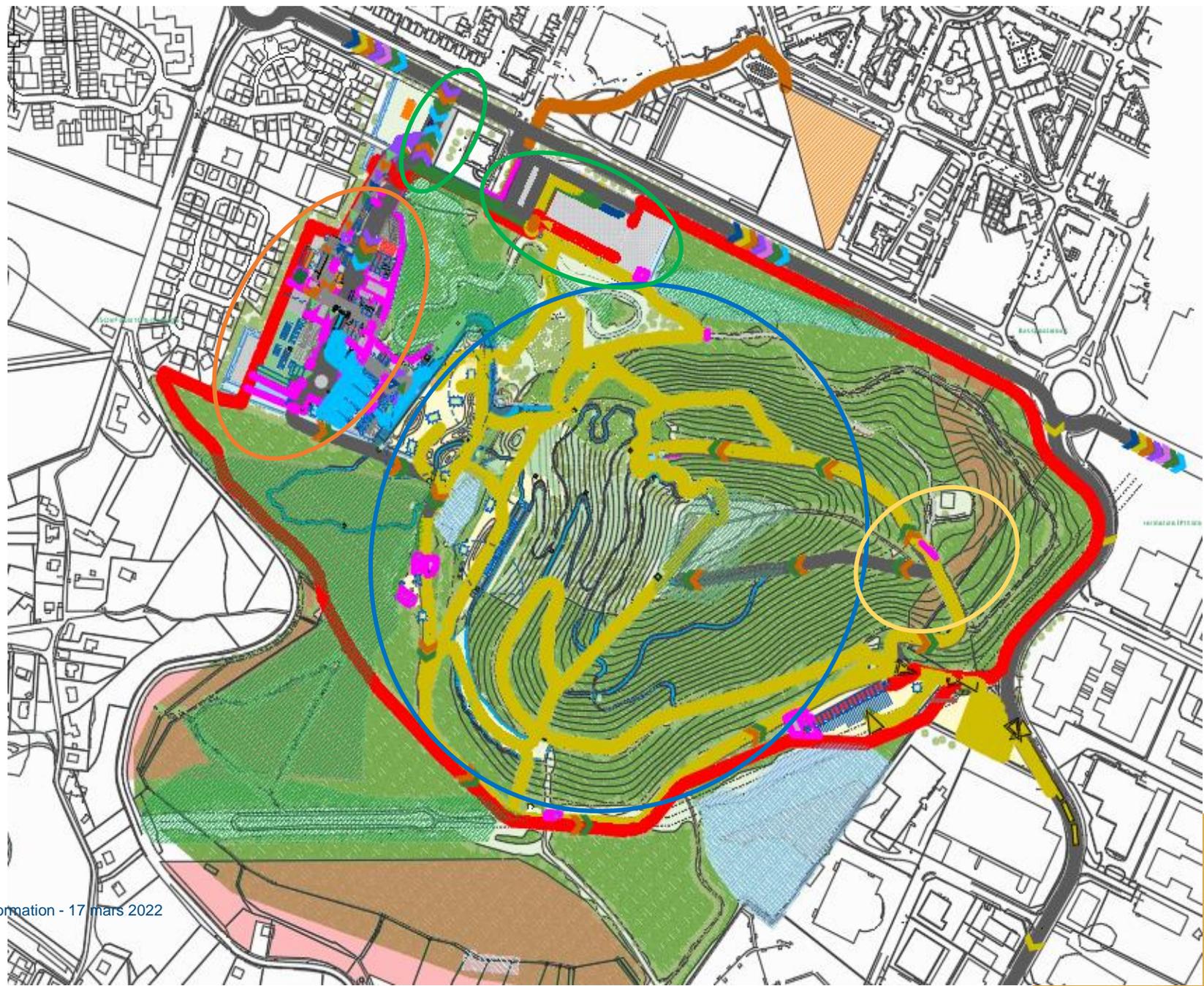


Itinéraires piétons



Des aménagements temporaires sur un espace héritage

- Espaces logistique
- Arrivée des accrédités et spectateurs PMR
- Entrée spectateurs
- Piste Olympique et espaces spectateurs





02

La Colline d'Élancourt en 2025

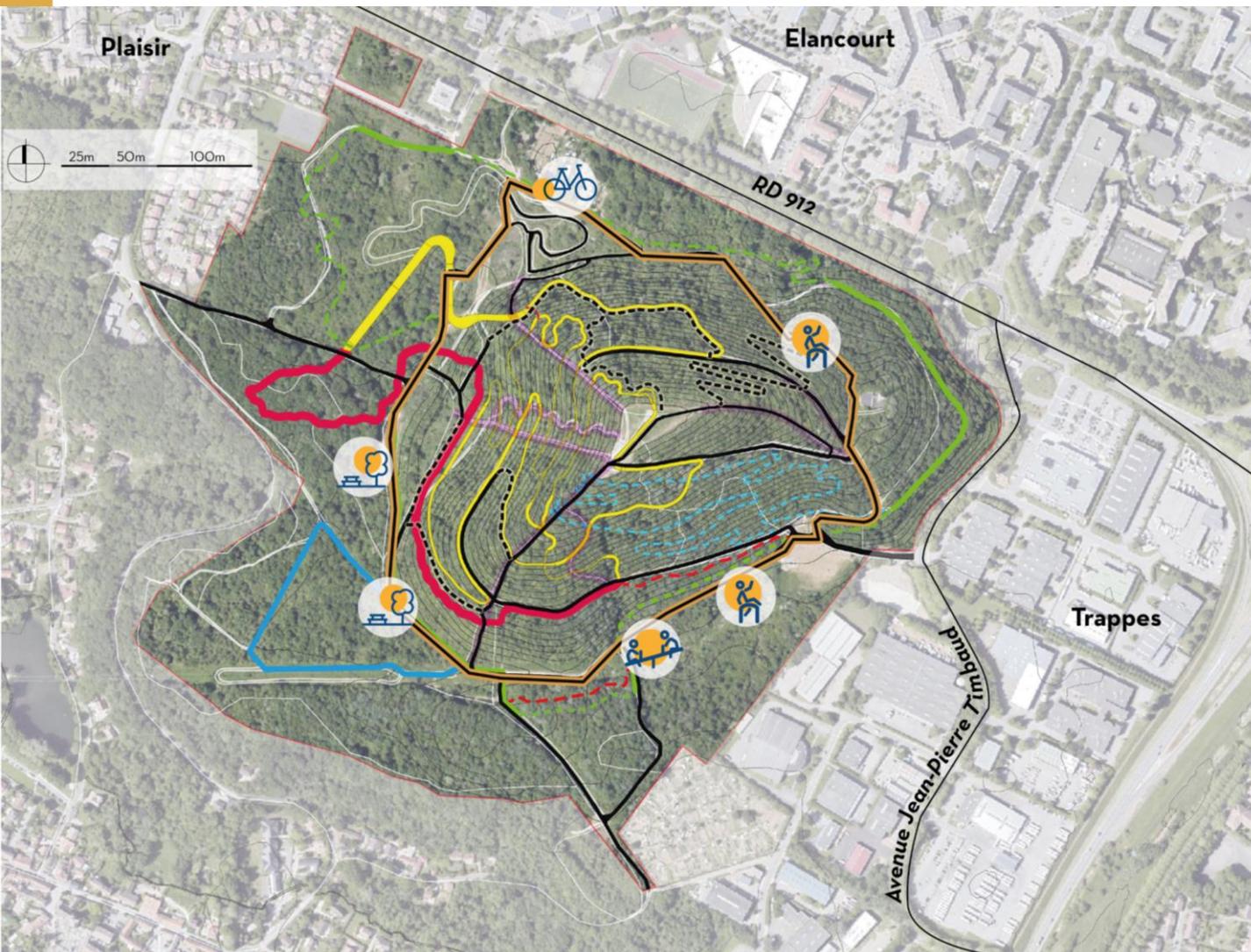
- Monsieur CORRE, Responsable de projet,
SOLIDEO

En 2025, un lieu de vie pour tous

- **Créer des espaces de détente et de promenade pour les familles**
- **Renforcer la pratique de la course à pied**
- **Développer une offre de VTT complète et adaptée à tous**
- **Conserver la piste VTT olympique** au rayonnement sportif international
- **Préserver et enrichir l'environnement naturel** actuel de la colline d'Élancourt
- **Conforter les accès à la colline et développer l'accessibilité universelle**



Des aménagements pour léguer un parc sportif et paysager



Flux piéton phase JO - Héritage

- Chemins existants
- - Chemins neufs
- Sentier existant

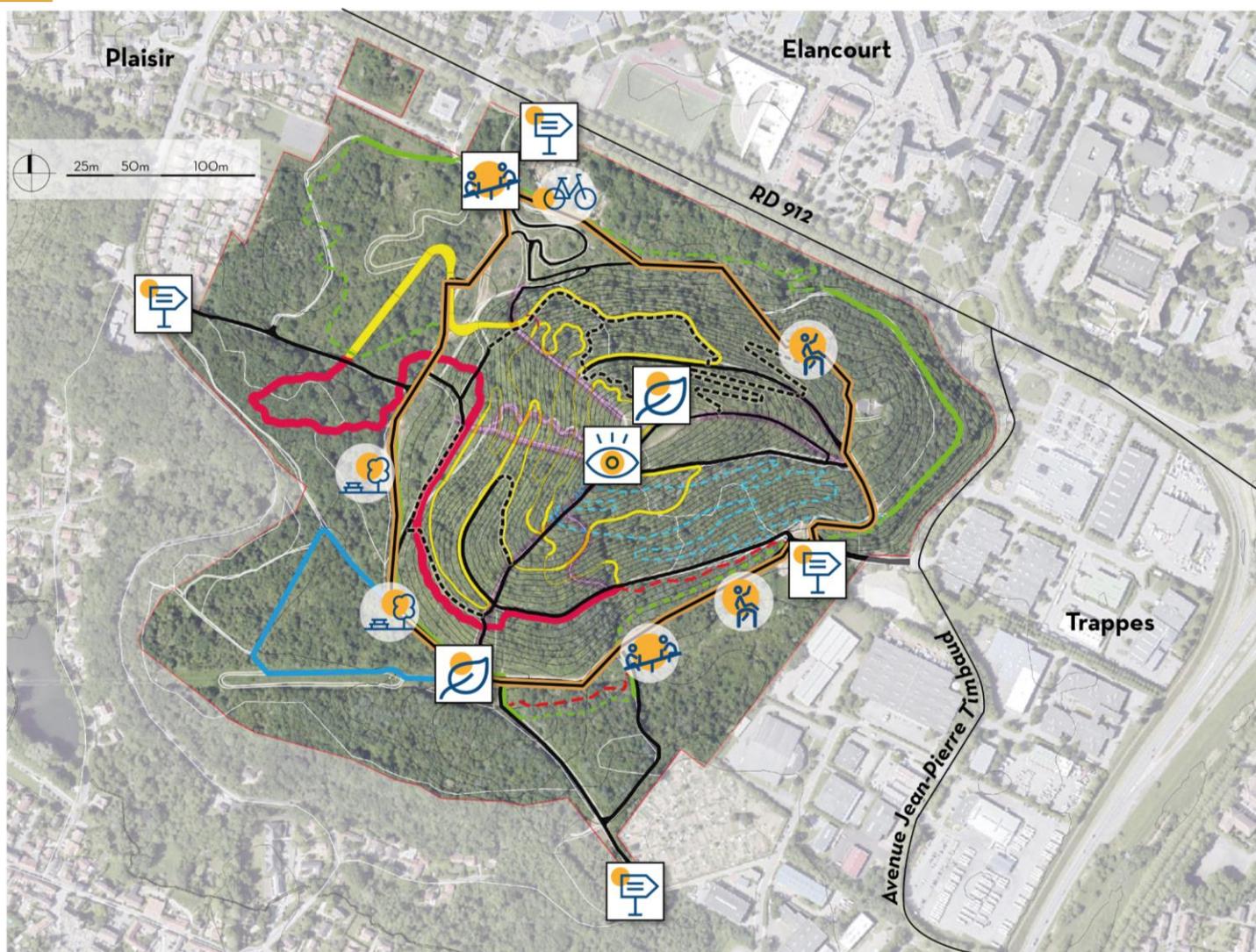
Piste VTT héritage

- Tracé très facile existant
- - Tracé très facile neuf
- Tracé Facile existant
- - Tracé Facile neuf
- Tracé Moyen (piste JO)
- - Tracé Moyen neuf
- Piste VTT JO
- - Piste existante supprimée VTT

Des espaces récréatifs en faveur de la promenade et de la pratique sportive

- Espaces de promenade pour les familles
- Parcours sportifs pour la course à pied
- Conservation des pistes olympiques et pistes complémentaires VTT tout public
- Equipements complémentaires (Pumptrack...)

Les évolutions du projet depuis la concertation de 2021



Flux piéton phase JO - Héritage

- Chemins existants
- Chemins neufs
- Sentier existant

Piste VTT héritage

- Tracé très facile existant
- Tracé très facile neuf
- Tracé Facile existant
- Tracé Facile neuf
- Tracé Moyen (piste JO)
- Tracé Moyen neuf

Piste VTT JO

Piste existante supprimée VTT

- Aménagement d'une **table d'orientation** au sommet de la Colline ;
- Création d'une **piste rapide** à proximité du pumptrack ;
- Mise en place d'une **signalétique de valorisation de la biodiversité** ;
- Mise en place d'une **signalétique VTT** et de **localisation en cas d'accident** ;
- Mise en place d'un **meubler ludique** pour les plus jeunes, notamment au nord ;
- Création de **15 places de stationnement public** rue Alain Colas

Parcours loisirs et paysager



Pistes VTT tous publics



Les étapes de conception et de réalisation



TEMPS D'ÉCHANGE





03

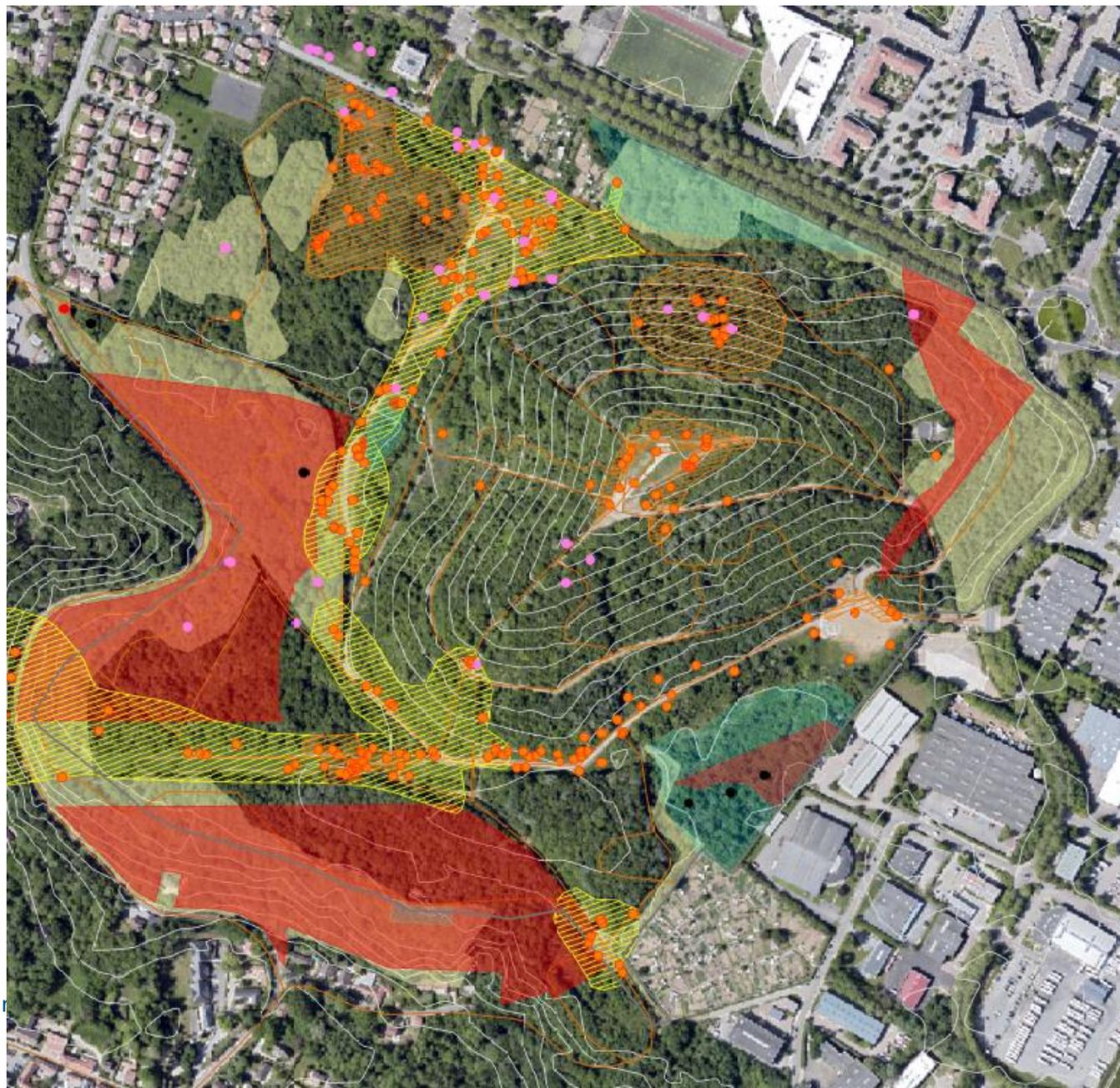
L'évaluation environnementale & dossiers réglementaires au titre du code de l'environnement

-
AUTORISATION DE
DÉFRICHEMENT
DÉROGATION ESPÈCES
PROTÉGÉES

Localisation des enjeux environnementaux

Légende

- Espèce protégée
- Espèce invasive
- Espace boisé classé
- Boisement + 30 ans
- Zone humide
- Zone intérêt élevé
- Zone intérêt modéré



Une pollution de surface et des sols

Des points de pollution concentrée en raison des usages historiques du site, avec notamment :

- Des dépôts sauvages d'ordures ménagères ;
- Une entreprise de traitement des ordures ménagères et une casse automobile (traces d'hydrocarbures) ;
- Des activités industrielles (traces d'amiante).

Des mesures pour dépolluer le site en parallèle des travaux :

- Evacuation et tri des déchets de surface ;
- Recouvrement des terres polluées par des terres saines ;
- Excavation et traitement en décharges spécialisées.



Des espèces végétales invasives

Sept espèces invasives ont été identifiées sur le site par l'étude d'impact.

Les deux principales sont :

- Le Robinier faux-acacia
- La Renouée du Japon

Ces espèces font l'objet de mesures de gestion et d'éradication pour favoriser :

- Le développement des espèces végétales locales
- Le renouvellement des écosystèmes

Ces mesures sont intégrées dans la démarche ERC.



Le Robinier faux-acacia ↑
La Renouée du Japon ↓

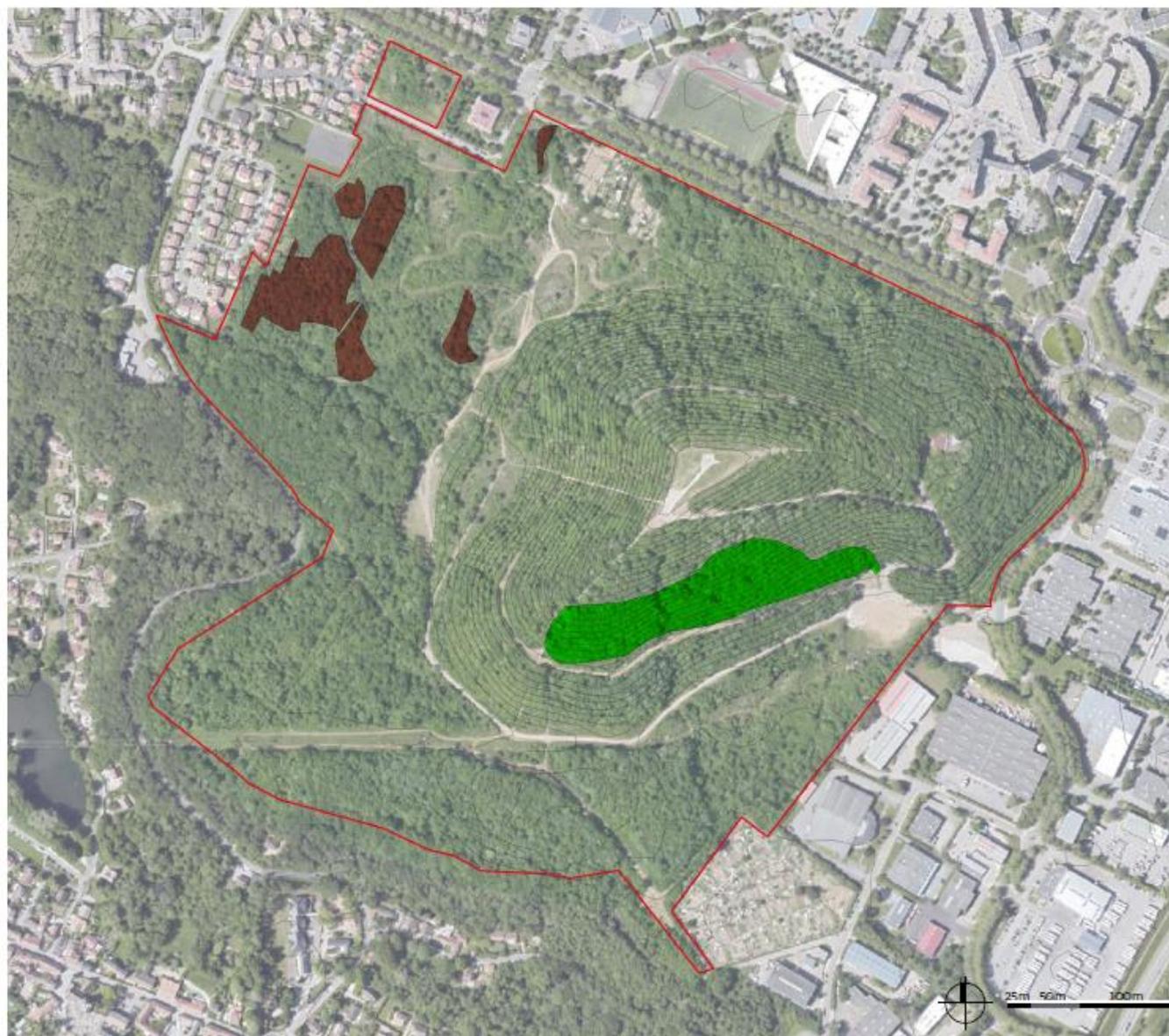


Préserver et enrichir l'environnement naturel de la colline

- Une mise en valeur du paysage de la Colline d'Élancourt par des aménagements respectueux de son environnement ;
- Une démarche d'évitement et de réduction des effets du projet sur son environnement ;
- Des mesures *in situ* pour favoriser le développement de la biodiversité ;
- Respect de la charte environnementale portée par la SOLIDEO.



La demande d'autorisation de défrichement



- Défrichement d'environ 1,5ha de boisement au nord-ouest de la Colline, sur 52ha, pour la création de plateformes temporaires et prairies ;
- Compensation sur site par amélioration sylvicole sur 1,8ha ;
- Evitement systématique des zones à fort enjeu écologique.

- Zones à défricher
- Zone de compensation
- Périmètre projet

La dérogation espèces protégées

- Présence de 2 espèces floristiques protégées (Orobanche pourprée et Sison Amome)
- Présence d'habitats d'espèces faunistiques protégées (oiseaux, reptiles, insectes...)
- Des mesures ERC pour préserver ces espèces :
 - Création de lisières étagées et aménagement de lisières le long des chemins
 - Protection d'espèces herbacées et d'espèces animales
 - Lutte préventive et curative des plantes exotiques envahissantes (renouée du japon, robinier faux-acacia, etc.)



Synthèse de l'avis de l'Autorité environnementale, remis le 10 mars

- Une étude d'impact de qualité, qui induit des impacts résiduels plutôt positifs ;
- Des recommandations émises par l'Autorité environnementale :
 - Effectuer des **prospections complémentaires pour déterminer la qualité des sols** sur les emplacements prévus des plateformes d'accueil et parcours spectateurs ;
 - Indiquer le **bassin de vie qui utilisera le site après les Jeux** ;
 - S'assurer de la **pérennité de la séquence ERC** ;
 - Compléter le **dossier avec l'évaluation de la consommation énergétique et des émissions et absorptions de gaz à effet de serre** pour les phases travaux et d'exploitation.



04

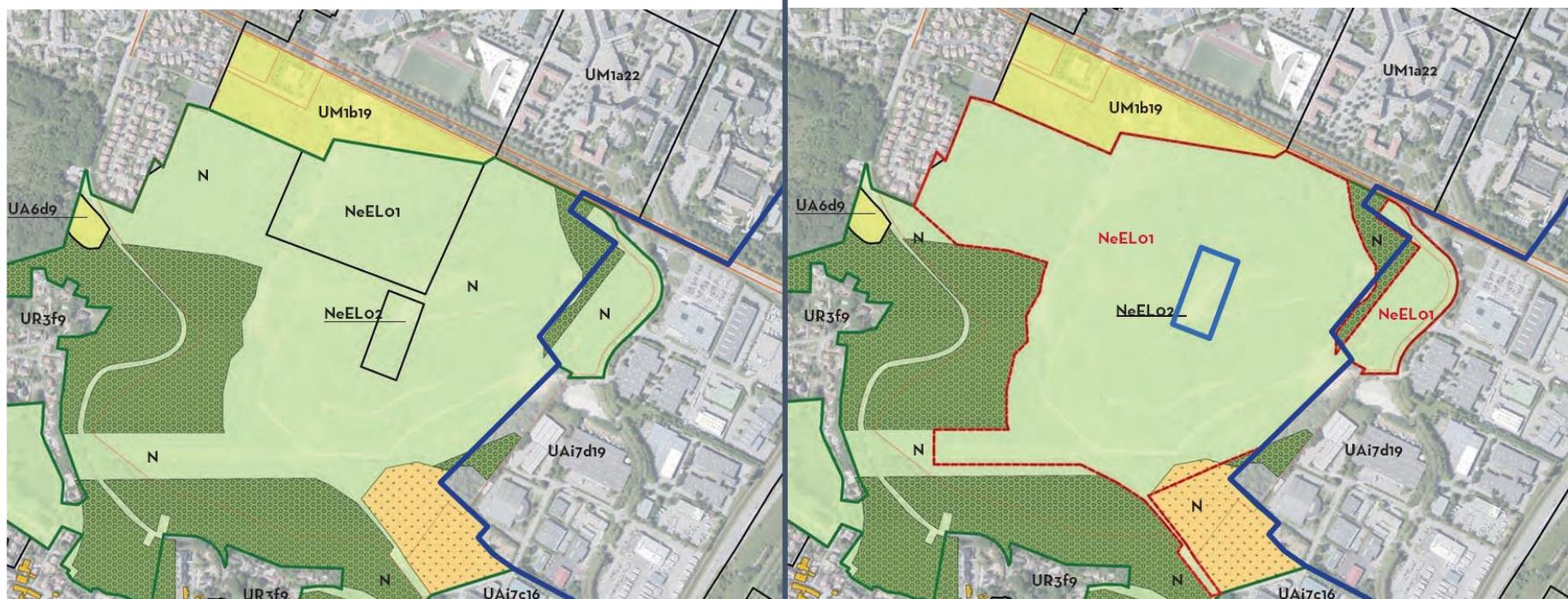
La mise en compatibilité du PLUi de Saint- Quentin-en-Yvelines au titre du Code de l'urbanisme

La mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin en Yvelines

- Une mise en compatibilité qui **concerne exclusivement le zonage** ;
- Une majorité des espaces conservée en **zones naturelles**.

Existant

Projet



— Limite communale
— Périmètre de projet

ZONAGE

U : zone urbanisée
N : zone naturelle
NeEI01 : zone naturelle amplifiée
NeEI02 : zone naturelle recentré sur le sommet

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

■ Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur
■ Jardins familiaux à protéger et à conforter

TEMPS D'ÉCHANGE



Rendez-vous

du 18 avril au 20 mai pour la PPVE

..... En amont de la PPVE ● Participation du public par voie électronique ➔

S'informer



Une réunion
d'information
le **17 mars**



Une plaquette et
une affiche diffusées
sur le territoire



Un site internet dédié
collineelancourt.participationdupublic.net



La plaquette
d'information



Un dossier
technique



Un site internet dédié
collineelancourt.participationdupublic.net

S'exprimer



Un registre numérique à partir du **18 avril** sur
collineelancourt.participationdupublic.net



Une réunion d'information
le **17 mai**



Pour des questions ou remarques relatives à la démarche :
laurent.demolins@garant-cndp.fr